



ORDRE DU JOUR
Séance régulière
du conseil de ville de Danville
Lundi le 11 mai 2026

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 INFORMATIONS ET COMITÉS

4 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

4,1 Séance ordinaire du 13 avril 2026

5 ADMINISTRATION ET FINANCES

5,1 Adoption de la liste des comptes à payer et des chèques émis au 11 mai 2026

5,2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 496 000 \$

5,3 Étangs aérés - Affectation des excédents non affectés

5,4 Octroi de contrat - Services professionnels pour l'accompagnement du projet de mise aux normes du Centre communautaire Mgr Thibault dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)

5,5 Octroi de contrat - Services professionnels d'accompagnement dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)

5,6 Affectation des revenus des permis de vente de garage au profit de la maison des jeunes dans le cadre de la Grange vente-débarras 2026

6 LÉGISLATION

6,1 Dépôt du certificat du greffier sur la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter - Second projet de résolution 20260413-13 autorisant le PPCMOI sur le lot 4 835 469

6,2 Adoption de la résolution autorisant le PPCMOI sur le lot 4 835 469

6,3 Adoption - Règlement 2026-03 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats et la délégation spéciale en matière de ressources humaines

6,4 Adoption - Règlement 2026-04 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 745 000 \$

6,5 Adoption - Règlement 2026-05 décrétant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

6,6 Adoption - Règlement 2026-06 relatif à l'entretien et l'occupation des immeubles

6,7 Adoption - Règlement 2026-10 décrétant une dépense de 25 000,00 \$ et un emprunt de 25 000,00 \$ afin d'effectuer les travaux de réfection des toitures du bâtiment de service de l'usine de filtration et de la remise du réservoir Lodge

6,8 Avis de motion - Règlement 2026-11 modifiant le règlement 2024-11 concernant la création d'un fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection et à l'affectation des sommes nécessaires

6,9 Avis de motion - Règlement 2026-12 modifiant le règlement 2025-11 concernant les commerces et certaines activités économiques

7 RESSOURCES HUMAINES

7,1 Embauche aux travaux publics - Opérateur-journalier

7,2 Fin d'emploi - employé 320052

7,3 Embauche aux travaux publics - Journaliers

7,4 Embauche aux travaux publics - Journaliers saisonniers

PÉRIODE DE QUESTIONS

8 SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier

9 TRAVAUX PUBLICS

9,1 Décompte progressif numéro 3 - Réception provisoire des travaux - Réfection du chemin des Canadiens et du chemin du Pinacle

10 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

Aucun dossier

11 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11,1 Rapport - Émission des permis pour le mois d'avril 2026

11,2 Plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) - 5-7 rue Grove - Lot 4 077 450

11,3 Avis d'assujettissement au droit de préemption – lot 4 835 258

12 LOISIRS ET CULTURE

12,1 Nouveau tracé du chemin des cantons dans Danville

12,2 Demande d'autorisation pour prestations musicales au Carré - Les mercredis musicaux – L'Artère de Danville

12,3 Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1

12,4 Projet de circuits expérientiels thématiques – Dépôt du projet au Fonds région et ruralité (FRR) régional de la MRC des Sources

12,5 Octroi de contrat - Changement des lumières du terrain de tennis

12,6 Autorisation de passage - Tour Cycliste des Policiers de Laval 29e édition

13 DEMANDES D'APPUI ET SUBVENTION

- 13,1 Demande d'appui financier - Chevalier de Colomb de Danville - Fête au village 2026
- 13,2 Demande d'appui financier - Repas popote roulante 2026
- 13,3 Demande d'appui financier - Place aux jeunes des Sources 2026-2027
- 13,4 Demande d'appui financier - Bal des finissants 2025-2026 de l'École Masson

14 VARIA

15 COMMUNIQUÉS ET CORRESPONDANCE

- 15,1 Liste de correspondance

16 ÉVÈNEMENTS À VENIR

- 16,1 Rencontre citoyenne pour le Boisé des Chevaliers - 13 mai 2026
- 16,2 Journée porte ouverte au garage municipal - 16 mai 2026
- 16,3 Journée de distribution de compost, d'arbres et de fleurs - 16 mai 2026
- 16,4 Bibliovente - 16 mai 2026
- 16,5 Grande vente-débaras - 16, 17 et 18 mai 2026
- 16,6 Danville s'Active - 6 juin 2026

PÉRIODE DE QUESTIONS

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

INFORMATION

Régie interne des séances du conseil – informations tirées du règlement 2023-08 et 2024-05

ORDRE ET DÉCORUM

Article 20

Le Président du conseil maintient l'ordre et le décorum et décide des questions d'ordre durant les séances du conseil, sauf appel au conseil. Il peut ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. Le président peut, s'il le souhaite, désigner tout autre représentant du conseil pour agir à cette fin.

Article 21

Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre ou le décorum.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Article 32

Les séances du conseil comprennent deux (2) périodes au cours desquelles les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

Article 33

Les périodes de questions sont d'une durée maximale de 15 minutes.

Article 34

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- a) S'identifier au préalable;
- b) S'adresser au Président de la session;
- c) Déclarer à qui sa question s'adresse;
- d) Ne poser qu'une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, le Président de l'assemblée ou tout autre représentant désigné pourra permettre à cette personne de poser une nouvelle question lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait;
- e) S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou belliqueux.
- f) S'abstenir de manquer de respect ou émettre une opinion non respectueuse envers un membre du personnel ou un élu.

Article 35

Chaque intervenant bénéficie d'une période maximale de 1 minute pour poser une question et une sous-question, après quoi, le Président de la séance peut mettre fin à cette intervention.

Article 36

Le maire ou le conseiller à qui la question a été adressée peut soit y répondre immédiatement, soit y répondre à une assemblée subséquente ou y répondre par écrit.

Article 37

Chaque membre du conseil peut, avec la permission du Président, compléter la réponse donnée.

Article 38

Seules les questions de nature publique seront permises, par opposition à celles d'intérêt privé ne concernant pas les affaires de la municipalité.